



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2024 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt septembre deux mille vingt-quatre, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 13 septembre 2024.

PRÉSENTS : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, Olivier SILBERBERG, M. Laurent ASSELOOS, Mme Evelyne BERTHON, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Stéphane ENGEL, Adjoint, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme LOISEAU-MELIN, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Martine GUIBERT, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Jean-Philippe BARDON, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, Mme Manuela PAULO, Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

Mme MIALANNE	a donné procuration à	Mme BERTHON
Mme DUMONT	a donné procuration à	M. Henry POISSON

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2024

3- DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2024-FIN-028	NOMINATION DE MANDATAIRES SUPPLEANTS POUR LA REGIE DE RECETTES "BILLETTERIE, BUVETTE ET MANIFESTATIONS COMMUNALES"		
DE-2024-FIN-029	INDEMNISATION VERSEE PAR L'ASSURANCE	GROUPAMA	291,60 €
DE-2024-FIN-030	RELATIVE A DES VIREMENTS DE CREDITS 2024 N°1 DU BUDGET PRINCIPAL		
DE-2024-ST-031	PORTANT ACTE MODIFICATIF AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE « CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR AU CHATEAU DE SAINT JEAN LE BLANC »	V+C ARCHITECTURE	0,00 €
DE-2024-ST-032	PORTANT SUR LE VERSEMENT D'UNE PRIME D'INDEMNISATION	VESTACK	5 000,00 €
DE-2024-ST-033	PORTANT SUR LE VERSEMENT D'UNE PRIME D'INDEMNISATION	DASSE	5 000,00 €



4- COMMISSION COMMUNICATION DU 1^{ER} JUILLET

Compte rendu

5- COMMISSION RESSOURCES DU 10 SEPTEMBRE

Compte rendu

6- ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT « RAPPORT SUR L'EVALUATION DES CHARGES RELATIVES AUX COMPETENCES PARTAGEES ET AUX COMPETENCES FACULTATIVES »

Le conseil municipal a décidé d'approuver le rapport d'évaluation des charges, établi par la commission d'évaluation des charges transférées d'Orléans Métropole, en date du 11 avril 2024.

7- BUDGET PRINCIPAL 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal a décidé d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal 2024, telle qu'elle est présentée ci-dessous :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
	Dépenses BP + DM	DM 2	TOTAL	Recettes BP + DM	DM 2	TOTAL
Chap 011 - charges à caractère général	2 571 141,00	20 000,00	2 591 141,00	7 250,00	0,00	7 250,00
Chap 012 - charges de personnel	5 195 000,00	0,00	5 195 000,00	1 034 255,00	0,00	1 034 255,00
Chap 014 - atténuation de produits (SRU et FPIC et AC négative)	194 043,00	0,00	194 043,00	85 002,00	0,00	85 002,00
Chap 65 - autres charges de gestion courantes	705 433,00	-20 000,00	685 433,00	6 503 880,00	0,00	6 503 880,00
Chap 66 - charges financières	4 100,00	0,00	4 100,00	1 573 975,00	30 000,00	1 603 975,00
Chap 67 - charges exceptionnelles	2 000,00	30 000,00	32 000,00	238 000,00	0,00	238 000,00
Chap 68 - Dotations aux provisions	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	53 440,00	53 440,00
S/total dépenses réelles	8 676 717,00	30 000,00	8 706 717,00	9 442 362,00	83 440,00	9 525 802,00
023 - Virement à la section d'investissement	5 256 887,54	0,00	5 256 887,54	40 500,00	0,00	40 500,00
042 - Opérations de transfert entre les sections (dotations aux amortissements)	450 000,00	53 440,00	503 440,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	14 383 604,54	83 440,00	14 467 044,54	14 383 604,54	83 440,00	14 467 044,54

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses BP + RAR + DM	DM 2	TOTAL
Chap 10 - Remboursement Taxe aménagement trop payé	30 000,00	0,00	30 000,00
Chap 16 - remboursement emprunt	102 000,00	0,00	102 000,00
Chap 20A - AC investissement	403 000,00	0,00	403 000,00
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	370 522,04	0,00	370 522,04
Chap 21 - Immobilisation coporelles	840 377,20	0,00	840 377,20
Chap 23 - Immobilisation en cours	3 579 007,54	0,00	3 579 007,54
Chap OPSF2021 - travaux Stade L CHARBONNIER	1 056 402,36	0,00	1 056 402,36
Chap MSP2024 - Création d'une MSP	300 000,00	0,00	300 000,00
Chap 45411 - Opération pour compte de tiers	23 856,00	1 908,48	25 764,48
001 - Solde d'exécution section invt reporté (en cas de déficit)	322 591,63	0,00	322 591,63
S/total dépenses réelles	7 027 756,77	1 908,48	7 029 665,25
040 - Opérations de transfert entre les sections (quote part des subventions transférées)	40 500	0,00	40 500
Total dépenses d'investissement	7 068 256,77	1 908,48	7 070 165,25

	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Recettes BP + RAR + DM	DM 2	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 256 887,54	0,00	5 256 887,54
040 - Transfert entre les sections (amortissements)	450 000,00	0,00	450 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	456 306,23	0,00	456 306,23
10 - Taxe aménagement	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions	881 207,00	0,00	881 207,00
45412 - Opération pour compte de tiers	23 856,00	1 908,48	25 764,48
Total recettes d'investissement	7 044 400,77	1 908,48	7 070 165,25

8- BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal a décidé d'adopter la décision modificative N°1 du budget annexe 2024, telle qu'elle est présentée ci-dessous :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT		
	Dépenses BP	DM 1	TOTAL
Chap 011 - charges à caractère général	2 300,00	-8,00	2 292,00
Chap 012 - charges de personnel	0,00	0,00	0,00
Chap 014 - atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
SRU = 64 680 ; FPIC = 60 785 AC négative : 72 043	0,00	0,00	0,00
Chap 65 - autres charges de gestion courantes	100,00	0,00	100,00
Chap 66 - charges financières	0,00	0,00	0,00
Chap 67 - charges exceptionnelles	5 879,60	0,00	5 879,60
Chap 68 - Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
Chap 69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	100,00	8,00	108,00
S/total dépenses réelles	8 379,60	0,00	8 379,60
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations de transfert entre les sections (dotations aux amortissements)	5 083,00	0,00	5 083,00
Total dépenses de fonctionnement	13 462,60	0,00	13 462,60

	RECETTES FONCTIONNEMENT		
	Recettes BP	DM 1	TOTAL
Chap 013 - Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
Chap 70 - Vente de produits fabriqués, prestations	6 500,00	0,00	6 500,00
Chap 73 - Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00
Chap 74 - Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Chap 77 - produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
S/total recettes réelles	6 500,00	0,00	6 500,00
042 - Opérations de transfert entre les sections (quote part des subventions transférées)	0,00	0,00	0,00
002 Excédent 2021 prévisionnel reporté	6 962,60	0,00	6 962,60
Total recettes de fonctionnement	13 462,60	0,00	13 462,60

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses BP + RAR	DM 1	TOTAL
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Chap 21 - Immobilisation coporelles	40 664,00	0,00	40 664,00
Chap 23 - Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00
S/total dépenses réelles	40 664,00	0,00	40 664,00
040 - Opérations de transfert entre les sections (quote part des subventions transférées)	0	0,00	0
Total dépenses d'investissement	40 664,00	0,00	40 664,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Recettes BP + RAR	DM 1	TOTAL
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
S/total recettes réelles	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040 - Transfert entre les sections (amortissements)	5 083,00	0,00	5 083,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution section invt reporté (en cas d'excédent)	35 581,00	0,00	35 581,00
Total recettes d'investissement	40 664,00	0,00	40 664,00



9- ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, présenté par le comptable public pour un montant de 4 055,75 €, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 – Créances admises en non-valeur du budget principal.

10- MODIFICATION DU TABLEAU DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal a décidé de fixer la liste des immobilisations à amortir selon la méthode au prorata temporis, sauf pour les biens de faible valeur (inférieurs à 500 € TTC) amortis en une seule annuité à compter de leur mise en service, ainsi que la durée d'amortissement des immobilisations concernées de la manière suivante :

Comptes en M57	Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
SEUIL UNITAIRE EN DECA DUQUEL LES IMMOBILISATIONS DE FAIBLE VALEUR SONT AMORTIES SUR UN AN = 500 Euros T.T.C.		
Immobilisations incorporelles		
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 ans
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
commençant par 204x...avec terminaison en 1	Subventions d'équipement versées par la commune pour le financement de biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
commençant par 204x...avec terminaison en 2	Subventions d'équipement versées par la commune pour le financement de biens immobiliers ou des installations	15 ans
commençant par 204x...avec terminaison en 3	Subventions d'équipement versées par la commune pour le financement des projets d'infrastructures d'intérêt national	15 ans
2046	Attribution de compensation d'investissement	30 ans
205x...	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels droits et valeurs similaires	5 ans
208x...	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

Immobilisations corporelles propriétés de la collectivité		
2121	Plantation d'arbres et arbustes	20 ans
2128	Agencements et aménagements de terrains	20 ans
2132	Immeubles de rapport (privé)	20 ans
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20 ans
2138	Installations et appareils de chauffage	15 ans
2139	Bâtements légers, abris	15 ans
2152	Installations de voirie (mobilier urbain...)	10 ans
21531	Réseaux d'adduction d'eau	30 ans
21538	Réseaux indispensables à la défense incendie	30 ans
2156x...	Matériels et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
21561	Véhicules lourds d'intervention pour le service incendie	15 ans
21568	Vidéo-protection	10 ans
	Extincteurs	10 ans
	Poteaux incendie et bouches	15 ans
21572	Matériel technique scolaire	10 ans
21571	Matériel ou outillage de voirie - Matériel roulant	10 ans
21578	Matériel ou outillage de voirie - Autres matériels et outillage de voirie	10 ans
21571	Installations, matériel et outillages techniques des cantines scolaires	10 ans
21578	Autre matériel technique	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
2182x...	Matériel de transport	10 ans
2183x...	Matériel informatique scolaire et autre matériel informatique	5 ans
2184x...	Mobiliers de bureau et mobiliers scolaires	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autre matériel : électroménager, instruments de musique, autres immobilisations corporelles	10 ans
2188	Coffre-Fort	20 ans

11 – GARANTIE EMPRUNT A VALLOIRE HABITAT POUR 11 LOGEMENTS SIS 39 RUE DEMAY

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE SAINT JEAN LE BLANC accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 411000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

12 – LOCATION DU GYMNASSE – TARIFS

Le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs pour le Gymnase Marie-Amélie Le Fur - 13 rue Creuse, le Gymnase Raymond Travers, rue Gaucher de Rochefort et le Gymnase de l'Armandière - 184 route de Sandillon comme suit :

FORMULE UNIQUE	ASSOCIATION COMMUNE*		COMMUNE		ENTREPRISE COMMUNE		HORS COMMUNE		ENTREPRISE HORS COMMUNE	
	Tarif à la journée		Tarif à la journée		Tarif à la journée		Tarif à la journée		Tarif à la journée	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
ÉVÉNEMENTIEL Salon -Soirée dansante - Spectacle - etc.	145,83 €	175 €	407,50 €	489 €	484,17 €	581 €	504,17 €	605 €	605 €	726 €

13 – REMBOURSEMENT LOCATION DE LA GRANDE SALLE DE MONTISSION SUITE A L'INCENDIE DU 10/08/2024

Le conseil municipal a décidé de donner l'autorisation à Monsieur le Maire, pour rembourser les acomptes pour la location de la grande salle de Montission du 10/08/2024 au 31/12/2025 selon 2 cas de figure :

- Un remboursement total de l'acompte par annulation du titre émis en 2024, ou par annulation de titre sur exercice antérieur au compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » ;
- Si la situation le permet, une autre salle pourra être proposée au locataire, qui sera libre de l'accepter ou non.



14 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DU LOIRET (SAGE VAL DHUY LOIRET) – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé de désigner M. Olivier SILBERBERG, représentant de la Commune appelé à siéger à la Commission Locale de l'Eau (C.L.E)

15- COMMISSION TRAVAUX DU 11 SEPTEMBRE

Compte rendu

16 - APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF AU PRET ET A L'UTILISATION DU MATERIEL MUNICIPAL

Le conseil municipal a décidé d'approuver le règlement relatif au prêt et à l'utilisation du matériel municipal.

17 - COMMISSION SCOLAIRE ET DEVOIR DE MEMOIRE DU 16 SEPTEMBRE

Compte rendu

18 - TARIFS PAI (Protocole d'accueil individualisé) – CENTRE DE LOISIRS

Le conseil municipal a décidé que les enfants accueillis à l'accueil de loisirs disposant d'un PAI nécessitant d'apporter leur repas pourront bénéficier comme sur les midis en semaine d'un tarif particulier, réduisant le tarif journalier d'un euro.

19 - TARIFS MINI-CAMPS

Le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs à 10 € par jour (en plus du prix journalier).

20– DENOMINATION DU MONUMENT AUX MORTS « CARREFOUR DE VERDUN »

Le conseil municipal a décidé de nommer le Monument aux Morts « Carrefour de Verdun »

21- EXHUMATION DU CORPS DU SOLDAT BAZIN AU CIMETIERE

Le conseil municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à exhumer le corps du soldat BAZIN et le transférer dans la nouvelle tombe collective.

22- RETROCESSION DE CONCESSION

Le conseil municipal a décidé d'accepter de reprendre la concession située dans le cimetière Demay Nouveau, partie 2, rang 14D, emplacement 4, au nom de la Ville et de rembourser la somme de 534.21 € à la personne concernée.

23- PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal a décidé de modifier le tableau des emplois et des effectifs, pour tenir compte des modifications d'organisation des services, des recrutements et avancements de grade en adaptant les postes aux besoins.

24 – AFFAIRES DIVERSES